

219C0681  
FR0000120628-FS0369

23 avril 2019

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AXA**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 avril 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société AXA et détenir 130 242 283 actions AXA représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention (effective)	48 723 151	2,01	48 723 151	1,70
Détention (par assimilation)	81 519 132	3,36	81 519 132	2,85
<b>Total Société Générale</b>	<b>130 242 283</b>	<b>5,37</b>	<b>130 242 283</b>	<b>4,55</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AXA hors marché, dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 16 avril 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 68 529 231 actions AXA réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement physique portant sur 12 325 780 actions AXA, exerçable à tout moment entre 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 24 593 539 actions AXA, exerçable à tout moment entre 4 mai 2020 et le 2 décembre 2021 ;
- une position acheteuse sur 32 *call listé* à dénouement physique portant sur 13 672 900 actions AXA, exerçable à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 16 décembre 2022 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 30 € ;
- une position acheteuse sur 3 certificats à dénouement physique portant sur 556 actions AXA, exerçables à tout moment jusqu'au 13 mars 2020 au prix unitaire par action de 18 € ;
- une position acheteuse sur 1 *future* à dénouement physique portant sur 1 150 000 actions AXA, exerçables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019 ;
- une position acheteuse sur 14 *call options OTC* à dénouement physique portant sur 2 257 869 actions AXA, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et 17 décembre 2021 à des prix unitaires par action compris entre 19 € et 40 € ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 425 388 991 actions représentant 2 863 675 597 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 11 *put options OTC* à dénouement physique portant sur 1 529 987 actions AXA, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 16 décembre 2022 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 24 € ; et
- une position vendeuse sur 29 *put listés* à dénouement physique portant sur 12 998 600 actions AXA, exerçables à tout moment entre le 17 mai 2019 et le 16 décembre 2022 à des prix unitaires par action compris entre 10 € et 32 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 16 avril 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 12 989 901 actions AXA réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 42 999 actions AXA, exerçable jusqu'au 13 juin 2019 au prix unitaire par action 23,55 € ;
  - une position acheteuse sur 8 *contracts for difference* sans échéance à dénouement en espèces et portant sur 1 274 272 actions AXA, dénouable en espèces à tout moment ;
  - une position acheteuse sur 2 *futures* à dénouement en espèces et portant sur 11 650 000 actions AXA, dénouable en espèces jusqu'au 18 avril 2019 ;
  - une position acheteuse sur 10 *call warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 1 074 action AXA, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 18 mars 2020 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 26 € ; et
  - une position vendeuse sur 76 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 21 556 actions AXA, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 18 € et 31,83 €.
2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société AXA et ne plus détenir aucune action AXA.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AXA hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).